

Prêt d'honneur Initiative Pays de Lorient

INITIATIVE PAYS DE LORIENT

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur d'Initiative Pays de Lorient a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur ;
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement, en lui permettant de bénéficier du parrainage d'un chef d'entreprise expérimenté.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise de tous secteurs de moins de 3 ans, et entreprise en croissance (TPE et PME de moins de 20 salariés) ayant deux années effectives d'activité et prévoyant la création d'au moins 3 emplois supplémentaires.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Pour les créations : les prêts d'honneur varie entre 2 000 à 10 000 €.

Pour les reprises et la croissance : les prêts d'honneur varie entre 2 000 à 25 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 5 ans maximum avec une possibilité de différé de remboursement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Pays de Lorient.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Dirigeant
 - › Repreneur

Organisme

INITIATIVE PAYS DE LORIENT

- 12 avenue de la perrière
56324 LORIENT Cedex
Téléphone : 06 38 66 91 40
E-mail : jpl@initiative-paysdelorient.com